

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

C A B I N E T

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

DIRECTION DES FORETS

SERVICE DE LA GESTION FORESTIERE

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la convention d'aménagement et de Transformation conclue entre le
Gouvernement Congolais et la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) pour la
mise en valeur des Unités Forestières d'Aménagement Loundoungou et
Toukoulaka, situées dans la région de la Likouala.

Article premier : L'organigramme général de la société, présenté en annexe, se
résume de la manière suivante :

- un poste de Président Directeur Général
- une Direction Générale, comprenant :
 - une Direction déléguée;
 - une Direction d'exploitation ;
 - une Direction des industries
 - une Direction commerciale
 - une Direction administrative financière

La Direction d'exploitation comprend :

- Service forêt ;
- Service entretien et réparation ;
- Cellule d'aménagement

La Direction des industries comprend :

- des Services de transformation (scierie, séchage, tranchage,
moulurage) ;
- Service électromécanique ;
- Service mécanique générale.

La Direction administrative et financière comprend:

- un service Administratif
- un service du personnel
- un service de comptabilité
- un service de production

- un service informatique
- un service approvisionnement
- un service transit
- un service médical

Les Directions et services sont communs aux quatre (4) Unités Forestières d'aménagement (UFA) et à l'Unité Forestière d'exploitation (UFE) attribuées à la Congolaise Industrielle des Bois (CIB).

Lorsque l'entreprise aura atteint sa pleine capacité de production en 2006, l'effectif du personnel supplémentaire atteindra 294 agents dont la répartition est détaillée à l'annexe 2 du présent cahier des charges.

Article 2 : La société s'engage à recruter des cadres du corps des agents des Eaux et Forêts, suivant le calendrier ci-dessous :

- 2002 : un poste d'encadrement
- 2003 : un poste d'encadrement
- 2004 : un poste d'encadrement

La précision sur les postes d'encadrement seront donnée par la société à l'Administration des Eaux et Forêts, avant le 30 juin de chaque année.

Article 3 : La société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise. Les cadres expatriés ont pour mission de préparer le personnel congolais à sa promotion hiérarchique par une formation, à travers l'organisation de stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la société doit faire parvenir, chaque année à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation .

Article 4 : La société s'engage à construire à Loundoungou pour ses travailleurs, une base de vie, électrifiée et dotée d'une antenne parabolique, et comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- des sources d'eau potable
- et une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon les modalités à définir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Par ailleurs, la société s'engage à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 5 : Le montant des investissements prévisionnels définis en fonction des objectifs à atteindre aussi bien en matière de production de grumes que de transformation de bois, sur une période de 5 ans, se chiffrent à 8.600.000.000 F CFA.

Ces investissements sont communs aux deux UFA (Loundoungou et Toukoulaka).

Le détail de ces investissements est présenté en annexe 2.

Article 6 : Le volume maximum annuel (VMA) de l'UFA est celui défini par arrêté n° 2634/MEFPRH /DGEF/DF/SIAF du 06 juin 2002 définissant les unités forestières d'aménagement du domaine forestier de la zone II (Ibenga-Motaba) du secteur Nord et précisant les modalités de leur gestion et leur exploitation.

Il sera modifié à la suite de l'élaboration d'un plan d'aménagement durable à élaborer.

Article 7 : le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

a) UFA Loundoungou

DESIGNATION		2002	2003	2004
Production	Volume fût	-	40.000	70.000
	Volume commercialisable	-	26.000	45.500
Grumes entrée scierie		-	5.600 ¹	27.300
Sciages		-	5.000	8.000

Dans l'attente de l'élaboration du plan d'aménagement, le VMA sera déterminé selon les volumes moyens par essence, définis par l'arrêté n°1149/MEF du 2 février 1982

b) UFA Toukoulaka

DESIGNATION	2003		2004
	1 ^{ère} coupe	2 ^e coupe	
Volume des grumes	100.000	150.000	100.000
Export	15.000	22.500	
Grumes entrée scierie	-	-	-
Sciages	-	-	-

NB : la production grumière de l'UFA Toukoulaka sera transformée dans les unités industrielles de Pokola et de Kabo.

La première coupe sera effectuée dans la partie ex-UFA Kabo et la deuxième coupe dans la partie ex-Pokola

La production des grumes est exprimée en volume commercialisable.

Les prévisions de production seront modifiées à l'issue de l'adoption du plan d'aménagement durable des UFA Loundougou et Toukoulaka.

Article 8 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourra se répartir sur une ou plusieurs parcelles dans les zones d'exploitation difficile (montagnes ou marécageuses) ou autres contraintes après accord du Ministère.

Article 9 : Le volume maximum annuel (VMA) de l'UFA Loundougou est celui défini par arrêté n° 2634/MEFPRH/DGEF/DF/SIAF du 06 juin 2002 susvisé.

Celui-ci sera modifié à la suite de l'élaboration du plan d'aménagement durable prévu.

Après 2004, le VMA de l'UFA Toukoulaka sera défini par le plan d'aménagement durable à élaborer.

Article 10 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11 : Les diamètres minima d'abattage sont fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 12 : La création des infrastructures routières dans les unités forestières d'aménagement ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de feux de brousse et des dégâts sur les écosystèmes forestiers (défrichements anarchiques, braconnage etc.).

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 13 : Les activités agro-pastorales seront entreprises autour des bases-vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres. Ces activités seront réalisées suivant un plan approuvé par la Direction Régionale de l'Economie Forestière de la Likouala, qui en assurera le suivi et le contrôle.

Article 14 : Conformément aux dispositions de l'article 22 de la convention, la société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit de l'Administration Forestière, des collectivités et des populations locales :

A)- Contribution à l'équipement de l'Administration des Eaux et Forêts

En permanence

- livraison de 2000 litres de gazoil ,chaque année, à la Direction Régionale de l'Economie Forestière de la Likouala.

A la signature du contrat

- Livraison d'une machine à dactylographier grand chariot marque Olympia à la Direction Générale de l'Economie Forestière.
- Réparation du véhicule Mitsubishi Pajero, immatriculée 362 DH4 à hauteur de F CFA 1 million cinq cents mille.

Année 2002

4^e trimestre

- Livraison et installation de quatre (04) panneaux solaires de 40W avec régulateur de tension pour le poste des Eaux et Forêts de Boyélé et les Brigades des Eaux et Forêts de Dongou, Epéna et Toukoulaka ;
- Livraison de trois (3) ordinateurs PC complets avec onduleur.
- Livraison de trois (3) appareils radio phoniques.

Année 2003

2^e trimestre

- réhabilitation des bureaux de la DREF/Likouala et du logement du Directeur Régional de l'Economie Forestière de la Likouala ,à hauteur de 20 millions de F CFA.

3^e trimestre

- contribution à la réfection du local de la Direction Régionale de l'Economie Forestière du Pool à hauteur de F CFA 15 Millions.

Année 2004

2^e trimestre

- contribution à l'acquisition des tenues de travail, des bérets, des paires de chaussures pour les agents du corps des Eaux et Forêts à hauteur de F CFA 20 millions

4^e trimestre

- contribution à la construction de la Brigade des Eaux et Forêts de Mbouanela, à hauteur de F CFA 15 millions.

Année 2005

1^{er} trimestre

- Livraison de trois (03) photocopieuses (format moyen) à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- Livraison de deux (02) photocopieuses (grand format) à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

4^e trimestre

- Construction du poste de contrôle des Eaux et Forêts de Boyélé, suivant un plan à convenir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière, à hauteur de 15 millions F CFA
- Livraison de trois (3) motos tout terrain, suivant un modèle à convenir entre la Direction Générale de l'Economie Forestière et la société.

Année 2006

1^{er} trimestre

- Livraison de trois (03) motos tout terrain (motos-cross) avec casques de protection à la Direction Générale de l'Economie Forestière
- Livraison de deux (02) moteurs hors bord de 40 chevaux avec coques (coques en aluminium) à la Direction Générale de l'Economie Forestière

2^e trimestre

- Livraison de trois (03) moteurs 25 chevaux avec coques légères (coques en aluminium) à la Direction Générale de l'Economie Forestière

B- Contribution au Développement socio-économique de la région de la Likouala

En permanence

- Entretien permanent de la route Pokola-Mboua

Année 2002

4^e trimestre

- Construction d'une école primaire et de trois logements pour les enseignants à Bangui-Motaba, à hauteur de 15 millions F CFA ;
- Construction d'une école primaire et de trois logements pour les enseignants à Manfouété, à hauteur de 15 millions F CFA ;
- Construction d'un dispensaire et de trois logements pour le personnel de santé, à Boucy-Boucy, à hauteur de 15 millions F CFA ;
- Contribution à l'achèvement de la résidence du Préfet à Impfondo, à hauteur de 10 millions F CFA ;
- Exécution de 10 puits de 10 mètres en moyenne (6 à Impfondo, 2 à Dongou, 2 à Epéna), à hauteur de 5 millions F CFA ;
- Contribution à l'achèvement du bloc opératoire de Dongou, à hauteur de 15 millions F CFA.

Année 2003

1^{er} trimestre

- Achat d'une ambulance à hauteur de 40 millions F CFA

2^e trimestre

- Contribution aux travaux d'entretien des rivières Mandoungouba, Motaba et Likouala aux herbes, à hauteur de 5 millions F CFA ;

Année 2004

1^{er} trimestre

- Fourniture de quatre photocopieuses, pour une valeur de 5 millions F CFA, à la Préfecture de la Likouala ;

3^e trimestre

- Contribution à la construction du centre médical et du logement du médecin chef de Dongou, à hauteur de 15 millions F CFA ;
- Contribution à la construction d'un complexe omnisports à d'Impfondo, à hauteur de 5 millions F CFA
- Contribution aux travaux d'entretien des rivières Mandoungouba, Motaba et Likouala aux herbes, à hauteur de 5 millions F CFA ;

Année 2005

1^{er} trimestre

- Construction d'un dispensaire et de trois logements pour le personnel de santé, à Bangui-Motaba, à hauteur de 15 millions F CFA ;

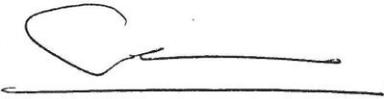
- Construction d'un CEG et de trois logements à Mafouété, à hauteur de 20 millions F CFA.

Article 15 : Le présent cahier de charges particulier est d'application obligatoire, conformément à l'article 72 de la loi n° 16/2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 13 Novembre 2002

Pour la Société

♫ Le Directeur Général,

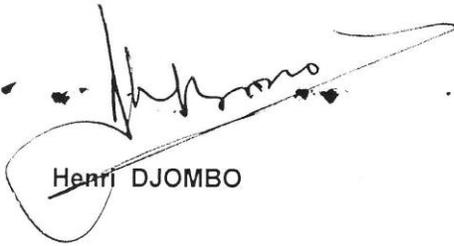


♫ **Jean-Marie MEVELEC**



Pour le Gouvernement

le Ministre de l'Economie Forestière,
et de l'environnement



Henri DJOMBO

**ANNEXE 1 : Contributions a l'équipement de l'administration
des eaux et forets et au développement socio-
économique régional réalisées**

- contribution à la construction de la maison du forestier à hauteur de 10 millions de francs CFA ;
- contribution à l'aménagement des bureaux du service des inventaires et aménagements des forêts à hauteur de sept millions de francs CFA ;
- livraison de trois micros ordinateurs portables à la Direction Régionale de l'Economie Forestière de la Likouala ;
- contribution à l'équipement du service inventaires et aménagements des forêts à hauteur de 10 millions de francs CFA ;
- livraison de deux (02) micro-ordinateurs ;
- livraison de deux (02) onduleurs ;
- livraison d'une imprimante – traceur HP ;
- livraison de 10 cartouches de rechange ;
- livraison d'un logiciel MAPINFO OW V5-5 ;
- livraison d'un véhicule double cabine à la Direction Régionale de l'Economie Forestière de la Likouala ;
- contribution à la formation des agents des Eaux et Forêts en matière d'agrèage et de conditionnement des bois à hauteur de 5 millions de francs CFA ;
- livraison et installation de quatre appareils radiophoniques pour le poste des Eaux et Forêts et les brigades des Eaux et Forêts de Dongou, Épéna et Koukoulaka ;
- livraison de deux (02) moteurs hors bord de 40 chevaux avec coque légère (coque en aluminium) à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- contribution à l'achèvement de la résidence du Préfet d'Impfondo à hauteur de 10 millions de Francs CFA ;
- contribution à la réfection du C. E. G. de Dongou à hauteur de 15 millions de francs CFA ;



ANNEXE 2 : Détail des investissements

1. Investissements réalisés

Unité : millions F CFA

Désignation	Total		2001		2002		2003		2004		2005	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
1. VOLET FORET												
(Loundoungou)												
1.1. Plan d'aménagement												
Montage du projet, travaux d'inventaires d'aménagement, études techniques, rédaction du plan d'aménagement et adoption		300				300						
Sous-total 1.1.		300				300		0				
		0										
1.2. Routes et Exploitation forestière												
<i>Matériel</i>												
Tracteur Cat D7/Komatsu D85	3	570	2	360	1	210						
Chargeur Cat 966	1	220	1	220		0						
Débardeur Cat 545	1	180	1	180		0						
Porte-char	1	40	1	40		0						
Camions Grumiers	3	360		0	3	360						
Camion bennes	2	120		0	2	120						
Camion de transport personnel	1	15		0	1	15						
Camion atelier	1	15	1	15		0						
<i>Digues et Ponts</i>		400		400		0						
<i>Axe lourd de désenclavement</i>		325		0		325						
Sous-total 1.2.		2245		1215		1030						
TOTAL FORET		2545		1215		1330						
2. VOLET TRANSFORMATION												
2.1. SCIERIE												
<i>Scierie principale</i>												
scie verticale diamètre volant 1800 mm avec chariot + mécanisation entrée sortie	1	250	1	250								
chariot élévateur	1	40	1	40								
chargeur 980	1	285	1	285								
déligneuse multi-lames	1	51		51								

ébouteuses	4	30		30							
Mécanisation (convoyeurs à tapis, à rouleaux galets imbriqués)	1	140		140							
<i>Récupération</i>		0		0							
scies dédoubleurs	2	24	2	24							
ébouteuses	2	15	2	15							
mécanisation (tapis transferts train de rouleaux)		5		5							
Montage de l'ensemble		10		10							
Sous-total 2.1.		850		850							
2.2. AFFUTAGE SCIERIE (Loundoungou)											
affûteuse avec rectifieuse Iselli	1	40	1	40							
affûteuse circulaire	1	0	1	0							
stelliteuse	1	10	1	10							
banc + tendeur	1	3	1	3							
banc a souder	1	3	1	3							
Sous-total 2.2.		56		56							
TOTAL INDUSTRIE		906		906							
TOTAL GENERAL		3451		2121		1330					

2. Investissements à réaliser

Désignation	Total		2001		2002		2003		2004		2005	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
1. VOLET FORET (Loundoungou)												
1.1. Plan d'aménagement												
Montage du projet, travaux d'inventaires d'aménagement, études techniques, rédaction du plan d'aménagement et adoption		300				0		300				
Sous-total 1.1.		300				0		300				
		0										
1.2. Routes et Exploitation forestière												
<i>Matériel</i>												
Tracteur Cat D7/Komatsu D85	3	630	0	0		0	1	210	1	210	1	210
Débardeur Cat 545	2	360		0	1	180	1	180		0		0
Niveleuse Cat 140	1	120		0	1	120		0		0		0
Camions Grumiers	2	240		0		0	2	240		0		0
Camion de transport personnel	2	30		0		0	1	15	1	15		0

Camion transport carburant	1	15	0	0	0	1	15	0
Voiture	2	35	0	1	17	1	18	0
Tracteur agricole	1	15	0	0	1	15	0	0
<i>Axe lourd de désenclavement</i>		325	0	0	325	0	0	0
<i>Campement forêt</i>								
Cases des ouvriers (123 cases)		271	0	0	135	136	0	0
Magasin	1	5	0	0	1	5	0	0
Atelier bureau	1	10	0	0	1	10	0	0
Cases des cadres	2	56	0	0	2	56	0	0
Cases agents de maîtrise	1	10	0	0	1	10	0	0
Groupe électrogène 50 KVA	1	30	0	15	15	0	0	0
Bureau et logement des Eaux et Forêts	1	35	0	0	0	35	0	0
Sous-total 1.2.		2187	0	332	1234	411	210	
TOTAL FORET		2487	0	332	1534	411	210	
2. VOLET TRANSFORMATION								
2.1. SCIERIE (Loundoungou)								
<i>Scierie principale</i>								
dalle ensemble scierie 120m*20 m*0.15 m	1	49	0	0	49	0	0	0
hangar 120m*20m	1	84	0	0	84	0	0	0
câble d'alimentation, matériel électrique + plus branchement		5	0	0	5	0	0	0
groupes électrogènes 725 kVa	2	100	0	0	0	2	100	0
1 groupe électrogène 100 kVa		10	0	0	10	0	0	0
Compresseurs + assécheurs	2	60	0	0	0	2	60	0
dédouleur diamètre volant 1200 mm	1	12			0	1	12	
camion multi-bennes	1	80	0	0	0	1	80	0
chariot élévateur	1	40	0	0	0	40	0	0
palans 6t	1	6	0	0	0	6	0	0
Mécanisation		30	0	0	0	30	0	0
voitures	2	40	0	0	0	2	40	0
camion de liaison	1	20	0	0	0	1	20	0
matériel informatique		3	0	0	0	3	0	0
Autres équipements		10	0	0	5	5	0	0
<i>Récupération</i>		0	0	0	0	0	0	0
dalle ensemble 40m*20 m*0.15 m	1	16	0	0	0	16	0	0
hangar 40m*20m	1	28	0	0	0	28	0	0
Montage de l'ensemble		30	0	0	0	30	0	0
Sous-total 2.1.		623	0	0	153	470	0	

2.2. AFFUTAGE SCIERIE (Loundoungou)							
affûteuse avec rectifieuse Iselli	1	40		0	0	40	0
affûteuse circulaire	1	10		0	0	10	0
stelliteuse	0	0		0	0	0	0
banc + tendeur	1	3		0	0	3	0
banc a souder	0	0		0	0	0	0
Sous-total 2.2.		53	0	0	0	53	0
2.3. Divers industrie							
économat	1	7	0	0	0	7	0
infirmierie	1	3	0	0	0	3	0
bureau	1	3	0	0	0	3	0
radio	1	2	0	0	0	2	0
matériel télévision		8	0	0	0	8	0
groupe 50 Kva	1	5	0	0	0	5	0
<i>Campement</i>		0	0	0	0	0	0
cases travailleurs		213	0	0	0	213	0
cases cadres		56	0	0	0	56	0
1 case agent de maîtrise		30	0	0	0	30	0
Sous-total 2.3.		327	0	0	0	327	0
Sous-total industrie		1003	0	0	153	850	0
3.1. Séchage (à Pokola)							
Bâtiment séchage (charpente, dalle, bardage, portes) 800 m2 à 60 000 F	1	48				48	
4 cellules de séchage		225					225
Montage		40				15	25
chariot élévateur	1	35					35
Electricité et divers		50				30	20
Sous-total 3.1.		398				93	305
3.2. Moulurage							
dalle 50m*20 m*0.15 m	1	20					20
hangar 50m*20m	1	35					35
moulurières 4 faces	2	52					52
dédoubleur	1	12					12
ébouteuses	2	15					15
déligneuse multiple	1	20					20
Aspiration avec silo, cyclône	1	10					10
Montage		10					10
Sous-total 3.2.		174					174
3.3. Unite de tranchage (à Pokola)							
dalle ensemble tranchage 100m*20 m*0.15 m	1	41					41

- Scieur de tête	1	1	
- Aide scieur de tête	1	1	
- Scieur dédoubleur	0	0	
- Aide scieur dédoubleur	0	0	
- Déligneur	2	2	
- Aide déligneur	2	2	
- Eboueur	4	4	
- Aide-éboueur	4	4	
- Contrôleur export	0	0	
- Empileur	6	6	
- Cercleur	1	1	
- Cubeur	1	1	
- Conducteur Manitou	1	1	
- Tronçonneur dosse	0	0	
- Aide-tronçonneur dosse	0	0	
- Commis parc	1	1	
- Tronçonneur Parc	1	1	
- Scieur Prinz	0	0	
- Aide-scieur Prinz	0	0	
- Conducteur 966	1	1	
- Affûteur	1	1	
- Aide-affûteur	1	1	
- Conducteur Multi-bennes	1	1	
Récupération	0	0	
- Scieur scie de récupérat.	2	2	
- Aide	2	2	
- Eboueur	1	1	
- Aide	1	1	
- Eboueur déchets	0	0	
- Empileur	2	2	
- Commis de chargement	0	0	
- Marqueur	0	0	
- Cérémuleur	0	0	
- Commis de saisie	0	0	
- Conducteur tracteur	0	0	
Electro-mécanique	0	0	
- 1 Chef de service	0	0	
- Mécanicien	1	1	
- Aide	0	0	
- Electricien	1	1	
- Graisseur	1	1	
Sous-total scierie	40	40	0
TOTAL	77	77	0

2. Emplois à créer

Désignation	EMPLOIS A CREER			
	Total	2003	2004	2005
1.1. ADMINISTRATION GENERALE LOUNDOUNGOU				
Service Comptabilité				
- Commis de bureau	1	1		
Service Informatique	0			
- Technicien	0			
Service d'approvisionnement	0			
- Commis	1	1		
Infirmierie	0			
- Infirmier	1	1		
- Aide soignant	1	1		
- Matrone	1		1	
Entretien campement	0			
- Peintres	1	1		
- Cuisiniers	1	1		
- Jardiniers	2	1	1	
- Case de passage	0			
- Aide machiniste	0			
Administration Générale	0			
- Menuisier	2	1	1	
- Jardinier	2	2	0	
- Entretien bureau	1		1	
Sous-Total Administration	14	10	4	
1.2. SERVICE FORET				
Administration chantier				
- Chef d'exploitation	1	1		
- Chef de chantier	1	1		
- Chauffeur personnel	2	1		
- Commis de production	2	1	1	
- Gardien	2	1	1	
- Jardinier	1	1		
- Chauffeur citerne	1	1		
Abattage				
- Chef d'équipe d'abat.				
- Abatteurs	3	3		
- Aide-abatteur	3	3		
- Pointeur	3	3		
- Prospecteur	4	4		
- Prospecteur/Trieur	4	4		
Tronçonnage				
- Tronçonneur	2	2		

- Aide-tronçonneur	2	2	
Débardage			
- Chef d'équipe			
- Conducteur D7	2	2	
- Aide-conducteur D7	4	4	
- Conducteur 528	2	2	
- Aide-conducteur 528	2	2	
Parc forêt			
- Pointeur-cubeur	1	1	
- Tronçonneur	1	1	
- Aides	1	1	
- Pompiste	1	1	
- Conducteur 980	1	1	
- Aide	1	1	
- Cubeur	1	1	
- Marqueur	1	1	
Construction routes			
- Conducteur D7	2	2	
- Aide-conducteur	2	2	
- Abatteur	1	1	
- Aide-abatteur	1	1	
- Conducteur niveleuse	1	1	
- Chauffeur benne	3	2	1
- Chauffeur chargeur	1	1	
Transport grumes			
- Pointeur	1	1	
- Chauffeur	3	2	1
Sous-total Service forêt	64	59	5
1.3. INTERVENTION BROSSE			
Matériel Cater			
- Chef d'équipe	1	1	
- Mécanicien	1	1	
- Aide	2	2	
Roulage			
- Mécanicien	2	2	
- Aide	2	2	
- Graisseur	1	1	
- Vulcanisateur	1	1	
- Soudeur	1	1	
Sous-total Intervention Brousse	11	11	
1.4. SCIERIE			
- Chef de scierie	1		1
- Contremaître	1		1
- Chef d'équipe	1		1
- Scieur de tête	2		1
- Aide scieur de tête	2		1
- Scieur dédoubleur	2		2
- Aide scieur dédoubleur	2		2

- Déligneur	2		0	
- Aide déligneur	2		0	
- Eboueur	4		0	
- Aide-éboueur	4		0	
- Contrôleur export	2		2	
- Empileur	8		2	
- Cercleur	3		2	
- Cubeur	2		1	
- Conducteur Manitou	2		1	
- Tronçonneur dosse	1		1	
- Aide-tronçonneur dosse	1		1	
- Commis parc	2		1	
- Tronçonneur Parc	2		1	
- Scieur Prinz	1		1	
- Aide-scieur Prinz	1		0	
- Conducteur 966	1		2	
- Affûteur	3		2	
- Aide-affûteur	3		2	
- Conducteur Multi-bennes	2		1	
Récupération			0	
- Scieur scie de récupérat.	4		2	
- Aide	4		2	
- Eboueur	4		3	
- Aide	4		3	
- Eboueur déchets	2		2	
- Empileur	4		2	
- Commis de chargement	1		1	
- Marqueur	2		2	
- Cérémuleur	1		1	
- Commis de saisie	1		1	
- Conducteur tracteur	1		1	
Electro-mécanique			0	
- 1 Chef de service	1		1	
- Mécanicien	2		1	
- Aide	2		2	
- Electricien	2		1	
- Graisseur	1		0	
Sous-total scierie	53		53	
Sous-total 1.	142	80	62	0
2.1. Séchoirs Moulurage (Pokola)				
- Conducteur Machine Moulurage	2			2
- Aide	6			6
- Scieur dédoubleur	2			2
- Aide	2			2
- Eboueur	2			2
- Aide	4			4
- Conducteur Manitou	1			1
- Manœuvre palettes	6			6
Sous-total séchoirs Moulurage	25			25

2.2. Tranchage (Pokola)				
- Contremaître	1			1
- Chef d'équipe	1			1
- Ouvrier palan étuves	2			2
- Trancheur	4			4
- Ouvrier entrée et sortie séchoir	8			8
- Massicoteur	2			2
- Trieur	8			8
- Commis	1			1
- Ouvrier expédition	2			2
- Conducteur d'engin élévateur	2			2
- Conducteur de chaudière	4			4
Sous-total tranchage	35			35
2.3. Administration centrale (Pokola)				
- agent de paie	1	1		
- comptable	1	1		
- agent personnel	1	1		
- Magasinier	1	1		
- Aide-Magasinier	1	1		
Atelier				
- Mécanicien cater	2	2		
- Aide mécanicien Cater	2	2		
- Mécanicien Roulage	2	2		
- Aide Mécanicien Roul.	2	2		
Beach				
- Marqueur	1	1		
- Cubeur	1	1		
Sous-total Administration, atelier et beach	15	15		
Sous-total 2	75	15	35	25
TOTAL	217	95	67	25

CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS

